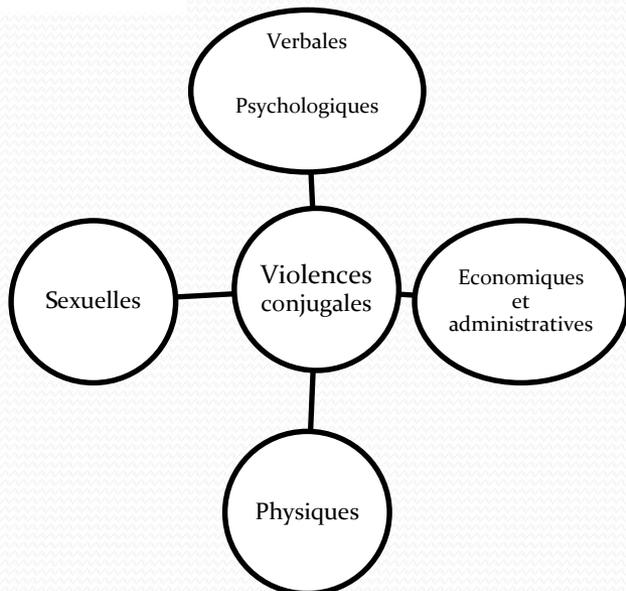


Femmes victimes de violences :

Fiche réflexe pour les élus



Points de vigilance

- Les violences conjugales concernent tous les milieux sociaux, tous les âges tous les niveaux d'études, toutes les cultures
- Circonstances à risques : jeune âge, grossesse, séparation
- Signes de coups et blessures
- Comportement de la victime : contrainte dans son emploi du temps, (pressée de rentrer), dépression, fatigue, addictions
- Comportement du conjoint: attitude hyper-prévenante, prise de pouvoir, alcoolisme

A éviter/ A dire

- A poser en cas de doute: « comment vous sentez-vous à la maison? », « Avez-vous peur pour vos enfants? », « vous est-il déjà arrivé d'avoir peur de votre partenaire? »
- A éviter: « Vous êtes restée avec cet homme pendant tout ce temps? », « Est-ce que vous êtes consciente que vous ne protégez pas vos enfants? », « Pourquoi vous acceptez ça? »

A faire:
**cas d'une victime en danger
immédiat**

Contactez : Police/Gendarmerie **17**

Orienter vers un hébergement d'urgence femme victime de violence pour une mise à l'abri via le **115**

Signaler: Rappel de l'article 40 du Code pénal: « Toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit est tenu d'en donner avis sans délai au Procureur de la République »

A faire:
**cas d'une victime pour laquelle il
y a présomption de violences**

- Ecouter de façon active et bienveillante, ne pas juger
- Orienter vers les structures locales d'accompagnement (voir au verso)
- Rappeler les numéros nationaux d'information **3919** et plate-forme de signalement <https://www.service-public.fr/cmi>



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Femmes victimes de violences : Fiche réflexe pour les élus



Orienter vers des structures spécialisées

En cas d'urgence:

Police- Gendarmerie: **17**
Hébergement d'urgence: **115**

Numéro d'écoute national: **3919**
Numéro SMS pendant le confinement: **114**

Plate-forme de signalement des violences
sexistes et sexuelles: [https://www.service-
public.fr/cmi](https://www.service-public.fr/cmi)

Intervenantes Sociales Référentes Police et Gendarmerie (ISRPG):

Pour toute information concernant les violences conjugales et pour un accompagnement au dépôt de plainte, demander un rdv en commissariat ou brigade de gendarmerie avec l'ISRPG de secteur

Informations juridiques:

CIDFF de Seine-Maritime : 33 rue du Pré
de la Bataille- Rouen
Tel: 02.35.63.99.99

Associations d'aide aux
victimes:
AVIPP : 02.35.70.10.20 (Rouen)
Avre 76 : 02.35.21.76.76 (Le
Havre)
AVIM: 02.35.82.01.19 (Dieppe)

Accueil, accompagnement, orientation, mise à

l'abri

PAVIF

19 rue Armand Carrel - **Rouen**
Tel: 02.35.71.26.01

ASAE

78 rue des Martyrs- **Elbeuf**
Tel : 02.35.37.35.97

AFFD

54 av Vladimir Komarov- **Le Havre**
02.35.24.82.48

ONM- La Passerelle

10 Avenue du Général Leclerc -**Dieppe**
Tel : 02.35.84.65.62

AHAPS

06.60.60.33.70 ou 07.68.25.54.95
Zone rurale Bolbec-Fécamp